



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^s, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
 LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 8 MAI 1846.

DES EAUX DE LYON.

Cette question tant de fois controversée, débattue sous ses faces principales, jugée même sans que la décision prise par le conseil municipal ait reçu d'exécution, est de nouveau soumise à l'appréciation de cette assemblée. Nous publions le travail de M. Prunelle, rapporteur de la dernière commission, et nous engageons nos lecteurs à le suivre attentivement; il est instructif, et ils y trouveront le secret des oppositions qui empêchent depuis si long-temps notre ville de s'alimenter d'eau potable dans deux fleuves qui la baignent toujours et l'inondent quelquefois; ils sauront à qui ils sont redevables de la déplorable situation faite à la cité sous le rapport des eaux. C'est là, au surplus, une de ces questions qui ont besoin d'être jugées par les citoyens avant d'être tranchées par leurs délégués.

On attribue généralement à la mauvaise qualité des eaux puisées aux puits dans lesquels les inondations ont fait pénétrer des matières étrangères, certaines maladies qui ont depuis peu affligé notre ville et qui ont été assez intenses pour jeter des craintes dans la population; il y a donc urgence à se prononcer. Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que cette question renaît précisément à la veille des élections municipales; nous ne pensons pas que le désir d'être réélus ait en rien déterminé MM. les conseillers à s'occuper enfin d'un objet aussi important; mais puisqu'une occasion est offerte aux électeurs de juger les opinions de leurs mandataires sur ce grave sujet, d'apprécier la ligne de conduite que chacun tiendra, de se rendre compte des mobiles qui les feront agir, de connaître ceux qui pourraient se montrer disposés à sacrifier les intérêts véritables de la cité à des intérêts particuliers, nous pensons que les électeurs feront bien de s'en souvenir quand on sollicitera leurs votes.

La commission, nous l'avons dit, a conclu de la manière la plus absolue en faveur des eaux du Rhône. C'est là l'opinion que nous avons toujours défendue, et nous pouvons à bon droit nous féliciter de la voir triompher, lorsqu'il ressort de l'analyse que ces eaux du Rhône sont plus pures que celles de Roys. Au surplus, le travail de M. le rapporteur fait bonne justice de certaines expériences que l'on présente toujours comme concluantes lorsqu'on a intérêt à les faire considérer comme telles et dont l'on tire à peu près toutes les conclusions que l'on désire en faire sortir. Nous avons vu encore avec plaisir la commission songer à l'établissement de bains publics et gratuits, idée que nous avons mise en avant dans le *Censeur* il y a long-temps déjà; ce serait là un moyen puissant d'améliorer l'état hygiénique des ouvriers, et d'éviter en même temps les accidents nombreux qui se produisent chaque année durant les chaleurs.

Les eaux du Rhône adoptées, le moyen de filtrage arrêté, la quantité à déverser par les bornes-fontaines et par les fontaines de décoration déterminée, il restera à statuer sur le mode d'exécution des travaux. C'est là l'affaire importante, l'affaire d'intérêt, l'affaire d'argent, et l'on peut s'attendre à voir la lutte s'engager avec beaucoup de vivacité sur ce terrain. Chaque fois qu'il s'agit d'exécuter des travaux publics, on est certain de voir accourir des spéculateurs qui, après avoir bien calculé les chances d'une entreprise, viennent en solliciter la concession avec la certitude d'y réaliser de beaux bénéfices, et qui s'efforcent de persuader qu'il y a avantage à leur permettre de s'enrichir.

La commission n'avait pas à trancher cette question qui ne lui était pas soumise; elle ne l'a traitée que d'une manière incidente. Deux opinions se sont produites dans son sein : parmi les conseillers municipaux qui en faisaient partie, les uns croient devoir donner à une compagnie le monopole de la fourniture des eaux dans les maisons particulières, dans les usines, dans les grands ateliers; les autres pensent que le bénéfice certain que peut offrir cette fourniture doit être fait par la ville, c'est-à-dire en réalité par les citoyens. C'est ce dernier système que les premiers, nous le croyons du moins, nous avons mis en avant pour la distribution d'eaux potables et autres, que nous avons toujours défendu, que nous continuons à soutenir, bien convaincus que c'est le seul bon, le seul vraiment profitable aux intérêts de la caisse municipale et aux intérêts de nos concitoyens, en faveur desquels nous avons toujours lutté. Les exemples de Toulouse et de Marseille, que nous avons déjà eu l'occasion de citer il y a long-temps, doivent prouver que nous sommes dans le vrai.

Nous ignorons encore comment se prononcera l'administration municipale en l'absence de M. Terme; s'il faut juger de ce qu'elle fera par les paroles prononcées par M. l'adjoint remplissant les fonctions de maire dans la discussion relative au marché aux bestiaux, l'administration adopterait l'opinion que nous défendons. Le magistrat qui présidait le conseil lors de cette dernière affaire lui fut soumise à hautement repoussé l'intervention des compagnies dans l'exécution des travaux publics; il a démontré par des faits, par des chiffres, combien cette intervention devait être défavorable; nous verrons bien si s'il persiste dans une pensée si nettement exprimée.

Que veulent les partisans des compagnies? Créer un monopole, donner à une société anonyme la faculté d'émettre des actions, le moyen de réaliser des primes, de faire des bénéfices

considérables sans peine et sans risque, puisque les éventualités peuvent être calculées à l'avance et que l'imprévu lui-même a des chances favorables. On ne manque jamais de motifs pour appuyer une opération de ce genre; mais quelques raisons, plausibles en apparence, que l'on puisse apporter pour défendre ce système, le conseil municipal doit se bien persuader que cette affaire sera une source de revenus importants. Quand la ville peut faire elle-même, à son profit, les bénéfices qui résulteront de la fourniture des eaux, pourquoi les donnerait-elle à une compagnie? Pourquoi viendrait-elle enrichir des entrepreneurs qu'elle aurait substitués à elle-même, et surtout pourquoi le ferait-elle à son propre détriment? Ce qui se passe sous nos yeux à propos des chemins de fer doit nous éclairer, nous faire comprendre qu'il est temps enfin de repousser ces faux systèmes en vertu desquels les communes se font sujettes d'une compagnie, lui permettent de lever sur le public des millions qu'elles pourraient percevoir légitimement et avec moins d'apreté, et demeurent sottement obérées, chargées de lourdes taxes d'octroi, de centimes additionnels, incapables souvent d'exécuter les travaux publics jugés utiles, escomptant l'avenir quand le présent leur offrait des ressources assurées.

Les Anglais poursuivent leur envahissement dans l'Inde, et ils y travaillent avec énergie, habileté et persévérance. Tous les moyens leur sont bons. A leurs yeux, le succès absout l'emploi des moyens qui l'ont conquis. Ainsi, cet immense royaume de Lahore qu'ils convoitaient depuis si long-temps, la mort de Runjet Singh et du général Allard l'ont laissé livré à des intrigues de femmes, à des ambitions vulgaires et anti-nationales, et deux combats en ont ouvert les portes aux troupes de la Grande-Bretagne. Le 16 février, un traité a été signé entre les plénipotentiaires anglais et Goulâb Singh. Les principales conditions étaient la cession des provinces situées sur la rive gauche du Sutledge, la cession du territoire enclavé entre la rive droite du Sutledge, la rivière de Bias et les montagnes formant les premiers contreforts de l'Himalaya. C'est un triangle d'environ 5,000 milles carrés d'étendue, contenant près d'un million d'habitants, et donnant un revenu de près de 400,000 livres sterling; c'est une des plus fertiles et des plus salubres contrées de l'Inde. La ville principale, Jallinder, compte environ 40,000 habitants. Enfin une contribution de guerre d'environ 40 millions de francs était frappée, dont un tiers serait immédiatement payé, le second tiers avant l'évacuation du pays par les troupes anglaises, et le dernier avant la fin de 1848. Deux autres clauses stipulaient que toute l'artillerie employée contre les Anglais leur serait livrée, et que l'armée s'écarterait de l'Inde avec défense de jamais la réorganiser.

Les négociateurs anglais, en stipulant une contribution de guerre, savaient bien que le trésor du roi de Lahore, épuisé, ne pourrait fournir cette somme; mais c'était un moyen d'obtenir des modifications à la première convention. Après le paiement d'une partie de la contribution, on commença le licenciement de l'armée s'écarter. Cette opération n'était pas terminée qu'il ne restait plus rien dans le trésor. Mais on savait que Goulâb-Singh avait amassé des sommes considérables dans son ancienne résidence de Djamon, au milieu des montagnes. On s'adressa à Lall-Singh, son rival, et on lui proposa de le faire venir à la place de Goulâb, et de lui faire remise d'un million, s'il cédait aux Anglais le territoire constituant le fief de Goulâb, c'est-à-dire toute la partie montagneuse du royaume, y compris la célèbre vallée de Cachemire et la contrée de Hazareh. Moyennant cette concession, on garantit à Lall-Singh le gouvernement du restant du royaume pendant toute la minorité du roi Doullip-Singh, et on lui promit de l'aider à réorganiser une armée d'environ 32,000 hommes, sans artillerie. Lall-Singh y consentit et signa le traité le 9 mars. Alors les Anglais proposèrent à Goulâb de lui céder en toute propriété ce territoire, que la compagnie venait d'acquiescer, moyennant le paiement du reste de la contribution, c'est-à-dire d'un million sterling; mais Goulâb ne pouvant payer que les trois quarts de la somme demandée, c'est-à-dire 750,000 liv. sterl., les Anglais ont fait un nouveau marché en vertu duquel ils ont acquis définitivement la partie de ce territoire qui est comprise entre les rivières Bias et Ravi, le reste, situé entre le Ravi et l'Indus, devant être possédé à perpétuité par Goulâb et ses héritiers, sous la suzeraineté de l'Angleterre. Le traité a été signé à ces conditions le 16 mars.

Ainsi agit l'Angleterre. Que l'on compare maintenant à cette politique active, et qui ne trouve pas que la gloire exclue les indemnités, notre conduite au Maroc, où nous avons fait beaucoup de bruit et renversé quelques murailles pour aboutir à un supplément de dépenses considérable à notre budget extraordinaire. Peu s'en est fallu même que la délimitation de notre frontière d'Algérie ne fût cause d'une nouvelle guerre de la France avec le Maroc. Que si nous allons conquérir quelques rochers dans la mer du Sud, l'Angleterre est là pour nous contester le droit de la conquête et pour nous forcer à y renoncer. Dans cette Algérie même, où nous faisons du moins acte de souveraineté, le consul anglais n'a pas même officiellement reconnu nos droits. En sorte que partout l'Angleterre plante son drapeau, s'ouvre des territoires qu'elle achète ensuite, tandis que nous ne prenons pas, que nous n'achetons pas un pouce de terrain que notre intime alliée ne nous conteste! Nous donnons beaucoup d'argent, et voilà tout. Les Anglais conquièrent de vastes territoires et reçoivent de l'argent sans que nous protestions, voilà la triple différence qui existe entre nous et eux. Et tenez, en ce moment même, n'invoque-t-elle pas quelque prétexte pour garder l'île de Chusan, qu'elle devait évacuer en décembre dernier, et qu'elle est décidée à enlever aux Chinois?

Le tribunal de Saint-Etienne, après trois heures de délibération et trois jours de débats, a rendu son jugement dans le procès intenté aux ouvriers mineurs. Vingt-sept étaient prévenus; quatorze ont été acquittés, huit ont été condamnés à quinze jours, deux à un mois, et deux à deux mois.

Les considérants du jugement sont la condamnation énergique, au point de vue moral, de la Compagnie générale des mines de la Loire et de quelques uns de ses employés. Nous les rapporterons à la suite du compte-rendu.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

RAPPORT

Sur les projets divers de distribution d'eaux dans l'intérieur de la ville; PAR M. PRUNELLE.

(Suite.)

Nous avons examiné les eaux sous les six points de vue suivants : 1° composition; 2° limpidité; 3° température; 4° distribution; 5° quantité; 6° exécution des travaux.

1° COMPOSITION.

Les principes constituants de l'eau ne varient ni dans leur nature, ni dans leurs proportions. L'eau est loin cependant d'être la même constamment; presque toujours elle est modifiée par la présence des corps étrangers avec lesquels elle s'est trouvée en contact, et sur lesquels aussi elle a exercé l'action dissolvante qui la caractérise. Ces corps étrangers se retrouvent même quelquefois dans l'eau de pluie qui vient de se former dans l'atmosphère, quel que soit le mode de cette formation. Néanmoins, l'eau de pluie est l'eau la plus pure qui se rencontre dans la nature, car elle n'a pu exercer son action que sur l'air atmosphérique et sur le petit nombre de principes solubles qui y existent; mais, du moment qu'elle a touché la terre, l'eau de pluie se charge de substances étrangères qui font varier sa constitution d'une manière presque indéfinie. On peut néanmoins ramener ces différences aux états suivants : 1° eaux de pluie; 2° eaux de sources; 3° eaux courantes; 4° eaux dormantes.

Les sources se forment par la filtration des eaux de pluie au travers des terrains divers dont se compose la croûte du globe; l'eau de pluie, en traversant ces terrains, leur emprunte presque toujours quelques uns des principes dont ils se composent, et qui, le plus souvent, sont peu solubles dans l'eau pure; ce n'est que lorsque cette dernière est tombée sur un sol bien cultivé, lorsqu'elle est arrivée à une certaine profondeur, lorsqu'elle a passé dans des terrains volcaniques, qu'elle se trouve chargée d'une quantité de gaz acide carbonique si grande, que ce gaz peut remplacer une portion de l'air atmosphérique que l'eau de pluie tenait en dissolution. C'est là un premier changement dans la constitution de l'eau, changement qui en décide bien d'autres. Saturée ainsi, ou plutôt saturée de gaz acide carbonique, l'eau dissout la plupart des sels qu'elle rencontre dans son trajet, et perd ainsi peu à peu sa constitution initiale. Il suit de là que l'eau de source, qui, hors de circonstances assez rares, tient toujours en dissolution une plus ou moins grande quantité de sels différents, ne peut pas être employée aux mêmes usages que l'eau de pluie qui aurait été assez soigneusement recueillie pour avoir conservé sa pureté.

Les rivières, à leur tour, se forment tant avec les eaux de pluie qui ont coulé à la surface du sol sans le pénétrer qu'avec les eaux de pluie qui ont filtré tout au travers pour former les sources. Les eaux de rivières se trouvent donc chargées à la fois des matières minérales, végétales et animales que l'eau de pluie a ramassées à la surface du sol sans les dissoudre, et des sels que les eaux de sources apportent de l'intérieur de ce même sol. Les eaux des rivières seraient donc essentiellement impures si le courant d'air qui baigne leur surface ne leur rendait continuellement celui que l'eau des sources avait perdu; si le gaz acide carbonique, qui tenait en dissolution, dans ces mêmes sources, une plus ou moins grande quantité de sels, cédant sa place à l'air atmosphérique, ne décidait, par son évaporation, la précipitation de ces sels; si, enfin, le mouvement rapide imprimé aux eaux des rivières ne tendait à produire, d'une manière incessante, une dépuratation telle que les eaux de la Seine, par exemple, après avoir reçu toutes les immondices de Paris, sont chimiquement aussi pures à Chaillot qu'elles ont pu l'être à Charenton. Après les grandes pluies et à la fonte des neiges, les matières minérales qu'entraînent ces eaux les rendent troubles, bourbeuses, impropres, dans cet état, aux usages que nous aurions à leur donner.

Lorsque les eaux de pluie, les eaux de sources, les eaux de rivières sont arrêtées dans leur cours à l'état d'eaux dormantes, elles forment des mares, des étangs ou des lacs. Ces eaux ne tardent pas ainsi à perdre une portion notable de l'air atmosphérique qu'elles contenaient; cet air passe dans les combinaisons nouvelles qui résultent de la décomposition des matières animales et végétales que les eaux courantes ont entraînées, et dont les eaux dormantes ne peuvent pas se débarrasser à la manière des rivières. Ces matières, ainsi décomposées, se dissolvent dans l'eau, ou se précipitent dans la vase qui sert de lit aux eaux dormantes, et qui devient ainsi pour elles un foyer toujours actif d'infection.

On a rangé quelquefois les eaux de puits parmi les eaux dormantes; il y a, en effet, des puits à eau stagnante qui ne sont que des mares profondes. Les puits à eau courante, et c'est le plus grand nombre, ne sont, à proprement parler, que des sources qui ne viennent pas émerger à la surface de la terre. Dans ces sources artificielles, les eaux, n'étant point en général saturées d'une assez grande quantité d'air, ont toutes les qualités des eaux crues; l'acide carbonique qu'elles contiennent en excès y retient en dissolution beaucoup de sels terreux.

Les puits qui sont formés par de larges et abondantes nappes d'eau courante font souvent exception à cette règle; ce cas est celui de beaucoup de puits de la plaine de Lyon.

Quand l'eau passe de l'état de vapeur ou de l'état liquide à l'état solide, c'est-à-dire à l'état de neige ou de glace, elle laisse échapper et l'air atmosphérique et les sels dont elle était saturée. L'eau qui provient de la fonte des neiges ou des glaces est ce qu'on est convenu de nommer, depuis Hippocrate, une eau crue; les eaux crues sont insalubres, mais elles perdent ce caractère par leur contact prolongé avec l'air atmosphérique. Les eaux du Danube, du Rhin et du Rhône sont fort insalubres assurément lorsque ces fleuves sourdent de dessous les glaciers des Alpes; mais plus la course de ces eaux est rapide, plus elles perdent promptement le caractère qui les distinguait à leur origine. Il serait absurde de dire qu'à Vienne, à Bâle, à Lyon, les eaux du Danube, du Rhin et du Rhône conservent les qualités propres aux eaux de neige et de glace.

J'ai cru devoir rappeler ces notions sommaires sur la nature des eaux pour démontrer plus aisément que ces notions suffisent pour guider dans le choix des eaux potables, et que, pour faire ce choix, il n'est pas besoin d'être ni physicien ni chimiste. On a dit souvent, avec une sorte de raison, que l'expérience d'une blanchisseuse et d'une cuisinière, en fait d'eau potable, en apprendrait davantage sur ce point que les analyses des plus habiles chimistes.

On voudra bien convenir, au moins, qu'avant l'existence de la chimie, on connaissait les qualités qui constituent une bonne eau potable. L'expérience de tous les âges avait reconnu :

- 1° Que l'eau potable la meilleure est aussi la plus légère;
 - 2° Que cette eau doit cuire les légumes facilement et dissoudre le savon sans le cailloter;
 - 3° Que l'eau potable doit, autant que possible, être inodore et insipide;
 - 4° Qu'elle doit être limpide.
- Toute la chimie des eaux potables se trouve en quelque sorte dans ces

quatre propositions, dont les deux dernières ressortent uniquement du domaine des sens. Pour les deux premières, qu'ont fait les chimistes? Ils ont confirmé et expliqué les résultats donnés par l'expérience. Ces explications rendent plus faciles maintenant les applications qui pourraient être faites des principes posés. De très brefs développements vont rendre cette idée plus sensible.

L'eau la plus légère est, avons-nous dit, la meilleure. Voilà le fait; les chimistes l'expliquent en démontrant que cette légèreté de l'eau est due à la présence d'une certaine quantité d'air atmosphérique. L'eau légère n'est ainsi que de l'eau convenablement aérée; et si l'on parvient à aérer l'eau qui ne l'est pas, on lui donne la légèreté qui lui manquait. L'une des principales différences existant entre les eaux qui coulent à la surface de la terre dans les rivières et les eaux qui filtrent entre les couches de cette même terre pour former les sources; consiste dans la différence de saturation de ces eaux diverses par l'air atmosphérique. L'eau distillée ne peut être employée comme eau à boire qu'en y combinant de nouveau l'air que la distillation lui a enlevé. L'eau qui a perdu l'air atmosphérique par une simple ébullition, quoique conservant des sels, est très malsaine. On a vu mourir des chiens en les abreuvant de cette eau.

Suivant les théories généralement admises et précédemment exposées, les eaux du Rhône doivent contenir l'air atmosphérique en proportions plus grandes que ne le font les eaux des sources de la rive gauche de la Saône. On a soutenu le contraire et cité à l'appui des analyses de M. Bineau qui sont loin de prouver cette allévation. Cet habile chimiste, en effet, dans quatre analyses faites des eaux du Rhône, à diverses époques de l'année, a reconnu que le maximum d'air contenu dans l'eau du Rhône était de 0 litre 500, et le minimum 0 litre 205. Il n'a pu y avoir de maximum et de minimum observés dans chacune des sources de Royes, de Fontaines et de Neuville, puisque ces eaux n'ont été analysées qu'une seule fois, tant par M. Bineau que par M. Boussingault. Cette analyse unique a établi que les eaux de la source la plus chargée d'air en contenaient 0 litre 229, et les eaux de la source la moins chargée 0 litre 215. Il y aurait donc, en sommant ces nombres, un avantage de 0 litre 059 en faveur des eaux du Rhône, ce qui est à la vérité très peu de chose. Ce que les analyses de M. Bineau ont essentiellement démontré, c'est que la proportion d'air atmosphérique contenue dans les eaux du Rhône est très variable. Cette variation existe-t-elle au même degré dans les eaux de sources? On ne le sait pas; ces eaux n'ont été examinées qu'une seule fois.

Une bonne eau potable, avons-nous dit encore, est celle qui cuit le plus facilement les légumes et qui dissout le mieux le savon. Cette épreuve à la portée de tout le monde, la chimie l'explique en démontrant que cette double propriété de l'eau tient à sa pureté. Quand le savon se caillotte dans l'eau, c'est que les sels terreux que contient presque toujours l'eau en quantité plus ou moins grande y existent en proportion assez forte pour décomposer le savon et former ces savons insolubles qui apparaissent alors sous forme de grumeaux. Les eaux du Rhône, comme les eaux de sources, paraissent cuire également bien les légumes. La manière dont elles dissolvent le savon présente de notables différences, dont la cause a été constatée par l'analyse qualitative et par l'analyse quantitative des chimistes.

L'analyse par les organes de l'odorat, du goût et de la vue, signale les divers degrés auxquels les eaux peuvent être inodores, insipides et limpides. Sous le premier rapport, les eaux du Rhône et les eaux de sources ne présenteraient aucune différence, si M. Buisson n'avait observé qu'un vase rempli d'eau de la source de Lavosne avait pris une odeur marécageuse sur un four, tandis que l'eau du Rhône, placée dans ces mêmes circonstances, était restée complètement inodore. Les plantes que nous avons vues dans la source de Lavosne rendent suffisamment compte de ces faits. M. Buisson n'a pas recherché la cause matérielle qui a pu décider le développement de cette odeur marécageuse dans les eaux de Lavosne.

Des analyses ont été faites, tant des eaux de diverses sources que des eaux du Rhône, prises soit dans le lit du Rhône, soit dans les puits de Lyon dont les eaux proviennent évidemment du Rhône. Voici l'état comparatif de ces analyses, analyses qu'il faut bien rappeler, puisque c'est sur les différences qu'elles ont présentées aux chimistes que roule presque toute l'argumentation dont on s'occupe depuis si long-temps. Les eaux sont classées, dans ce tableau, suivant l'ordre de leur pureté réciproque.

Je place en tête du tableau, comme terme de comparaison, l'eau de la source de Fontaines, qui est d'une pureté remarquable comparativement aux autres sources.

Eau du lit du Rhône.

Sources de Fontaines: carbonate de chaux, 0,050 de gramme; sulfate de chaux, 0,004 de gramme; chlorure de sodium, 0,016 de gramme; azotates, 0,005 de gramme; silice et alumine, 0; matières organiques, traces.

Fossés des forts: carbonate de chaux, 0,072 de gramme; sulfate de chaux, 0,044 de gramme; chlorure de sodium, 0,009 de gramme; azotates, 0,012 de gramme; silice et alumine, 0; matières organiques, 0.

Lit du Rhône: carbonate de chaux, 0,101 à 0,144 de gramme; sulfate de chaux, 0,014 de gramme; chlorure de sodium, 0,001 de gramme; azotates, traces; silice et alumine, non reconnu; matières organiques, non reconnu.

Puits de la traîlle de Saint-Clair: carbonate de chaux, 0,165; sulfate de chaux, 0,050; chlorure de sodium, 0,004; azotates, 0,005; silice et alumine, 0; matières organiques, 0.

Puisard des Petits-Brotteaux: carbonate de chaux, 0,175; sulfate de chaux, 0,051; chlorure de sodium, 0,004; azotates, traces; silice et alumine, non reconnu; matières organiques, non reconnu.

Fontaine Camille: carbonate de chaux, 0,195; sulfate de chaux, 0,001; chlorure de sodium, 0,006; azotates, traces; silice et alumine, 0,021; matières organiques, 0,001 à 0,015.

Puits de la Tête-d'Or: carbonate de chaux, 0,226; sulfate de chaux, 0,058; chlorure de sodium, 0,021; azotates, 0,001; silice et alumine, 0; matières organiques, 0,001.

Sources de Royes: carbonate de chaux, 0,255; sulfate de chaux, 0,021; chlorure de sodium, 0,015; azotates, 0,011; silice et alumine, 0; matières organiques, 0,001.

Puits de la rue de Condé: carbonate de chaux, 0,245; sulfate de chaux, 0,112; chlorure de sodium, 0,018; azotates, traces; silice et alumine, 0,021; matières organiques, traces.

Sources de Villeurbanne: carbonate de chaux, 0,255; sulfate de chaux, 0,010; chlorure de sodium, 0,016; azotates, 0; silice et alumine, 0; matières organiques, 0.

On peut former un autre tableau, en nommant les sels divers contenus dans chaque espèce d'eau, ce qui nous donnera les résultats suivants:

Sources de Fontaines	0,062
Eau du Rhône, fossés des forts	0,122
Eau du Rhône, lit du fleuve	0,175
Eau de la source Camille	0,204
Eau du Rhône, puisard des Petits-Brotteaux	0,234
Sources de Royes	0,285
Sources de Villeurbanne	0,291
Puits de la Tête-d'Or	0,506
Puits Guinon	0,596

On voit bien clairement ici que les eaux les plus pures sont celles de la source de Fontaines; que l'eau du Rhône, dans les fossés des forts, vient ensuite, et immédiatement avant celle du lit du fleuve; les eaux de Royes sont en sixième ligne, et les eaux du puits Guinon presque à l'extrémité de l'échelle; les eaux du puisard des Petits-Brotteaux contiennent, par litre, 5/4 milligrammes de sel en moins que ce qui est contenu dans les eaux de Royes.

On voit aussi que la composition des eaux de sources, que l'on considère comme identiques entre elles, est bien loin d'être telle, puisque l'eau de Fontaines est près de cinq fois plus pure que l'eau de Royes.

On voit aussi, dans le premier tableau, que les eaux de sources à dériver sont, une seule exceptée, les plus abondantes en carbonate et en chlorure de sodium; que le sulfate de chaux, en très petite quantité dans le lit du Rhône, est plus abondant dans les eaux qui en proviennent, ce qui s'explique par le voisinage des habitations et par la nature des remblais qui ont été faits souvent avec des débris. Il y a si peu de différence dans les autres sels, qu'il est à peu près inutile de la mentionner.

Ces mêmes différences sont signalées par cette analyse de blanchissement dont nous avons parlé, qui frappe bien plus vivement les yeux que ne peut le faire une analyse quantitative dont les résultats comparatifs échappent à la mémoire et ne sont appréciés que des vrais chimistes.

Nous avons donc éprouvé les eaux par une solution de savon dans l'alcool, et nous avons comparé les troubles. Nous avons voulu savoir ce qui amenait ces troubles; nous avons essayé les eaux par l'oxalate de chaux, pour séparer la chaux par le chlorure de baryum, pour signaler les sulfates; la comparaison des précipités nous a donné, non point la quantité absolue des sels dissous, mais leur quantité relative. Nous n'avions, en effet, qu'à examiner comparativement; par une analyse de ce genre, nous avons obtenu, pour notre propre instruction, des résultats plus sensibles et aussi approximatifs, pour le moins, que peut les donner l'analyse quantitative pratiquée sur de petites quantités.

Il nous eût fallu prendre l'eau si pure des sources de Fontaines pour terme de comparaison; nous nous sommes servi de l'eau du Rhône, qui venait ensuite dans l'ordre des puretés relatives.

Voici donc un tableau des résultats obtenus, et dont on comprend que le langage explique très imparfaitement les différences, tandis que les yeux les aperçoivent avec une grande facilité.

Eaux essayées.

Eau du lit du Rhône: par la solution alcoolique de savon, louche très légère; par l'oxalate d'ammoniaque, précipité léger en suspension; par le chlorure de baryum, louche à peine sensible.

Puisard des Petits-Brotteaux: par la solution alcoolique de savon, louche plus marquée; par l'oxalate d'ammoniaque, précipité un peu plus prononcé; par le chlorure de baryum, louche plus sensible.

Puits de l'Hôtel-Dieu: par la solution alcoolique de savon, comme ci-dessus; par l'oxalate d'ammoniaque, comme ci-dessus; par le chlorure de baryum, comme ci-dessus.

Puits de la Charité: par la solution alcoolique de savon, presque le même; par l'oxalate d'ammoniaque, presque le même; par le chlorure de baryum, presque le même.

Source Camille: par la solution alcoolique de savon, louche un peu plus prononcée; par l'oxalate d'ammoniaque, précipité plus nuageux; par le chlorure de baryum, louche presque insensible.

Pompe du Grand-Théâtre: par la solution alcoolique de savon, même louche; par l'oxalate d'ammoniaque, précipité nuageux; par le chlorure de baryum, louche marquée.

Pompe Brohleman: par la solution alcoolique de savon, louche très prononcée; par l'oxalate d'ammoniaque, précipité très nuageux; par le chlorure de baryum, louche plus marquée.

Pompe Pons: par la solution alcoolique de savon, louche des plus prononcées; par l'oxalate d'ammoniaque, précipité plus abondant; par le chlorure de baryum, louche bien plus marquée.

Pompe Sainte-Catherine: par la solution alcoolique de savon, même louche; par l'oxalate d'ammoniaque, même précipité; par le chlorure de baryum, même louche.

Puits Guinon, rue de Condé: par la solution alcoolique de savon, beaucoup plus louche; par l'oxalate d'ammoniaque, précipité abondant; par le chlorure de baryum, précipité marqué.

Les observations ci-dessus ont été faites sur place, en présence de la commission, et répétées dans le cabinet, à l'exception toutefois des eaux de la source Camille, qui, ayant été transportées, ont dû faire un précipité quelconque dans le vase qui les contenait, et, par conséquent, se trouver placées, dans ce tableau, à un rang que ne leur eût pas assigné l'analyse quantitative.

Les eaux du Rhône restent donc toujours, après la source de Fontaines, dont nous avons cité l'analyse, les premières pour la pureté; viennent ensuite le puisard des Petits-Brotteaux et le puits de l'Hôtel-Dieu à un rang presque égal. Les eaux du puits de la Charité et de la pompe du Grand-Théâtre sont un peu moins pures; la pompe de la maison n° 12 du quai Saint-Clair, dont l'eau donne un précipité abondant par l'eau de savon, la pompe de la maison n° 45, quai Saint-Clair, celle de l'hôtel du Parc, rue Sainte-Catherine, paraissent un peu douces; elles sont estimées dans leurs quartiers respectifs, quoique donnant des précipités considérables. La plus chargée de toutes les eaux que nous avons observées est celle du puits Guinon, aux Brotteaux.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer ici, avec une grande satisfaction, que les eaux des puits de l'Hôtel-Dieu et de la Charité sont des eaux parfaites, et sans doute maintenant les meilleures de la ville. Ces puits donnent chacun 600,000 litres à l'heure. Le puits de l'Hôtel-Dieu n'a que 3 mètres 66 centimètres de diamètre; il est creusé à 45 mètres du parapet du quai, et à 1 mètre 60 centimètres au-dessous de l'étiage du Rhône; le débit de l'eau y reste toujours le même; elle se montre d'autant plus fraîche et plus limpide qu'on en tire davantage. Ces puits n'existent que depuis quelques années; il a été creusé lorsque M. Terme était président de l'administration des hôpitaux, et si l'idée en appartient à notre maire actuel, c'est un service immense que les malades de l'Hôtel-Dieu lui doivent de plus.

Cette différence, au reste, que nous venons de remarquer entre les eaux de sources et les eaux du Rhône, relative à la quantité de sels contenus, ne manquera pas de diminuer sensiblement lorsque les eaux de sources, mises en contact avec l'atmosphère, y auront pris l'air qui leur manque et perdu l'excès de gaz acide carbonique qui tenait les sels en dissolution. Ces derniers, qui étaient à l'état de bi-carbonates, passeront alors à l'état de carbonates simples, et la portion de sels qui est restée dissoute dans l'eau, après avoir éprouvé elle-même ce changement, pourra se précipiter sur les parois des tuyaux et y former des incrustations.

Il est impossible de ne pas redouter les incrustations de ce genre, lorsqu'on observe les dépôts existants sur les bords du ruisseau de la source Camille et sur les roues des moulins Tramoy. La commission n'a point remarqué d'incrustations dans le superbe bassin des eaux de Royes, le bassin de cette source étant tenu dans un état de netteté parfaite. Les eaux de Royes, se trouvant beaucoup plus chargées en carbonate de chaux que certaines sources décidément incrustantes, doivent nécessairement le devenir aussi. On est obligé, à Montpellier, d'extraire tous les ans, des bassins de la place du Peyrou, les masses énormes de carbonate de chaux qui y sont déposées. Je l'ai vu faire pendant douze ans; j'ai vu aussi, à Montpellier, sous la mairie de M. Zoé Granier, renouveler la plus grande partie des tuyaux de distribution dans l'intérieur de la ville; le diamètre de ces tuyaux était réduit de moitié au moins; ils étaient en terre cuite.

Toutes les analyses démontrent une différence entre les eaux du puisard des Petits-Brotteaux et celles du fleuve. L'eau du puisard est moins pure; le gravier qu'elle traverse est d'une netteté parfaite, et l'espace parcouru n'est que de 32 mètres. L'excédant en carbonate de chaux doit provenir des eaux de la montagne de la Croix-Rousse. Cet excédant deviendra insensible lorsque le puisard ou la galerie d'infiltration aura à fournir une grande quantité d'eau du Rhône; l'eau des sources de la montagne se perdra naturellement dans ces masses.

Quoi qu'il en soit, cette différence dans la proportion des sels contenus dans les eaux de sources et dans les eaux du Rhône n'est pas telle, qu'elle puisse motiver une préférence en faveur des unes ou des autres, lorsqu'il ne sera question que de leurs qualités hygiéniques. Tant que le goût et l'odorat ne signalent rien d'extraordinaire dans l'eau, celle-ci peut être regardée comme potable. Il est très rare que les eaux de rivières et les eaux de sources se présentent à cet état de pureté qui a été considéré comme le caractère essentiel des eaux potables par les physiiciens et les médecins de tous les temps, et récemment encore par MM. Arago, Dumas, Poncelet et Thénard dans la réponse de l'Académie royale des sciences au maire de Bordeaux. Ces physiiciens célèbres n'ont pas songé à exiger de l'eau potable la condition de tenir des sels en dissolution.

Cette opinion, qui a paru à quelques personnes n'être née que pour le besoin de la cause, est beaucoup plus ancienne. Darwin a prétendu que l'eau devait, pour être propre aux usages économiques, contenir des sels calcaires. Que l'hypothèse soit ancienne ou nouvelle, votre commission n'avait pas qualité pour la juger. Je vous demanderais, en ce qui me touche personnellement, la permission de m'expliquer très brièvement sur ce point, ne pouvant pas paraître autoriser, par mon silence, des opinions que je ne puis partager.

On a dit: « Les eaux provenant de la fonte des neiges sont insuffisamment chargées de carbonate de chaux; les populations qui boivent ces eaux sont, comme celle de Lyon, atteintes de scrofules caractérisées par le ramollissement des os, conséquence de la privation du principe calcaire. Le carbonate de chaux fournit à l'organisation cet élément qui lui est nécessaire, soit pour la formation, soit pour le développement des os. » Ma position, comme médecin, m'oblige de combattre chacune de ces propositions.

Il n'est nullement établi que la boisson des eaux provenant de la fonte des neiges et des glaces décide les scrofules et le ramollissement des os. Les eaux de cette espèce sont insalubres, il est vrai; ce sont des eaux crues, qui tiennent de la nature de l'eau distillée et ne contiennent point d'air atmosphérique en quantité suffisante; ces eaux deviennent très bonnes lorsqu'elles se sont aérées dans leur choc au travers des rochers, ou dans leur passage sur les rochers d'une usine.

Les habitants du Haut-Vallais boivent de l'eau provenant immédiatement de la fonte des neiges, et constituent une population belle et robuste; on ne trouve les *crétins* que dans le Bas-Vallais. C'est donc à d'autres causes qu'à la boisson de l'eau de neige et de glace que sont dues les maladies scrofuleuses qui règnent dans les vallées étroites des Alpes, des Pyrénées, etc. Nous ne buvons pas à Lyon de l'eau de neige et de glace; les familles cependant qui habitent des logements trop resserrés, dans des rues où l'air ne se renouvelle ni ne s'assèche convenablement, deviennent sujettes à quelques-unes des maladies qui affectent les habitants des vallées des Alpes. De jour en jour, cette situation s'améliore par une aération meilleure; les eaux n'ont cependant pas changé.

Les roches cristallines, les roches quartzenses laissent échapper de leur sein des sources d'une eau excellente, où le carbonate de chaux n'existe pas; Berzélius en a observé de semblables en Suède et en Norvège; ce sont les hommes sont robustes et hauts de taille. En France, les eaux de la Siouille, dans le département du Puy-de-Dôme, sont d'une extrême pureté, et les Auvergnats qui habitent les bords de la Siouille ne sont assurément ni scrofuleux, ni rachitiques. Dans un des départements voisins, les montagnes du Morvan contiennent des sources dans lesquelles on ne retrouve pas un atome de chaux, et cette contrée nourrit une grande quantité de bœufs qui font trop lestement le voyage de Paris pour avoir les os ramollis. M. Antoine Michel, l'un des premiers teinturiers de Lyon, possède, dans les environs d'Autun, une grande propriété dans laquelle on élève beaucoup de bêtes à cornes, et dont les eaux ne contiennent pas un atome de carbonate de chaux. (La suite au prochain numéro.)

Paris, le 6 mai 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Une ordonnance royale, publiée ce matin par le *Moniteur*, convoque pour le 30 mai courant le collège électoral de Castel-Sarrasin, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Emile de Girardin, démissionnaire.

— On annonce, et cette fois d'une manière positive, que le service d'exploitation du chemin de fer du Nord, depuis Paris jusqu'à Amiens, commencera le 12 mai courant. Faut-il regarder cette date comme le dernier ajournement? Nous le voudrions; mais il nous semble que si l'exploitation devait commencer aussi prochainement, quelque avis officiel en aurait déjà été donné au public.

L'annonce pour une époque déjà passée de l'ouverture de la section de Paris à Roubaix a fait démonter les services de voitures pour Paris d'un grand nombre de villages situés sur le parcours de cette première section. Cette ouverture ayant été retardée, il en est résulté que bon nombre de centres de population sont aujourd'hui, les uns complètement, les autres à peu près, privés de communications régulières avec Paris.

C'est l'administration qui a fait retarder le commencement de l'exploitation, et elle a agi sagement, à notre avis, si les dispositions incomplètement prises par la compagnie ne garantissaient pas une sécurité entière aux voyageurs.

— Le *Journal des Débats* avait, tout en répondant jésuitiquement au *Constitutionnel*, paru vouloir fuir une polémique où il n'a brillé que d'un médiocre éclat, et il disait qu'il se montrait généreux en terminant sa discussion avec le journal de M. Thiers. Mais l'homme tenace qui a soutenu dans cette dernière feuille la nécessité de maintenir la pratique de cette maxime, *le roi règne et ne gouverne pas*, n'a pas fait grâce aux *Débats* de son dernier coup, et les secrets instigateurs des malencontreux articles des *Débats* ne s'applaudiront pas d'avoir provoqué un combat où ils ont été battus à plate couture.

Le *Constitutionnel* se résume avec une netteté qui nous engage à citer quelques uns de ses passages.

« Quand on est roi, dit le journal du ministre passé et futur, quand on est roi et qu'on vit entouré de courtisans et de valets, il faut, nous le savons, beaucoup plus d'esprit, beaucoup plus de sagesse pour rester dans les limites constitutionnelles que pour s'y mêler à tout propos; pour se contenter, en un mot, des prérogatives de la royauté, que pour empiéter sur les attributions des ministres. Nous serions fort rassurés sur l'avenir du gouvernement représentatif, s'il devait se développer et fleurir toutes les fois qu'un roi peu capable se trouvera sur le trône; car, nous l'avons dit et nous le répétons, les rois médiocres sont la grande majorité. Ce que nous voulons, c'est que, intelligent ou non, le roi se borne à être le roi et ne se fasse pas chef de parti. Ce que nous voulons, c'est que les chambres, c'est que le pays soient appelés à juger la politique du ministère, non la politique du roi. Ce que nous voulons, enfin, c'est le gouvernement représentatif tel que la France le voulait en 1830, tel que l'Angleterre le pratique, et non un gouvernement représentatif bâtarde, inventé par quelques courtisans, et dont M. Guizot, après l'avoir énergiquement combattu en 1839, s'est fait platement aujourd'hui l'éditeur responsable. Le *Journal des Débats* dit que nous sommes loin de 1831 et même de 1838. Hélas! nous le savons bien! »

Les *Débats* avaient dit que si les rois sages sont rares, les grands ministres ne sont pas communs non plus. Le *Constitutionnel* accorde cela, mais il ajoute: « Il y a pourtant cette différence, qu'un seul peut être roi, et que beaucoup peuvent devenir ministres. La chance est donc plus grande d'un côté que de l'autre. »

En somme, les *Débats* sortent très honteux, très méprisés de l'arène où ils ont entraîné leur confrère assez violemment, en faisant complice d'un assassin M. Thiers, qui, prompt à oublier, ne leur en continuera pas moins, redevenu ministre, les privilèges qui leur ont été donnés depuis 1830. Mais le *Constitutionnel*, s'il a réussi à définir parfaitement le gouvernement représentatif et les conditions auxquelles un roi constitutionnel peut régner, s'est vu démontrer que son utopie était impraticable; du moins les *Débats*, qui s'y connaissent, l'ont affirmé, et comme les *Débats* sont le journal de M. Guizot, et qu'ils sont en même temps rédigés par M. Cuvillier-Fleury, intime du château, il est clair que le château et le ministère dirigent sont d'accord cette fois pour prouver à M. Thiers: 1° que le roi gouverne et doit gouverner; 2° qu'il a toujours gouverné, et qu'en cela tout a été pour le mieux.

Que l'on tire les conséquences de cet état de choses; mais constatons que cette fois ce ne sont point les radicaux qui ont mis la royauté à découvert.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 5 mai.

La discussion continue sur le chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Berryer, Dumon et Dufaure, le bureau déclare que la chambre n'est pas en nombre.

En conséquence, la suite de la discussion est remise à demain. La séance est levée.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures.
Le procès-verbal est adopté.
Plusieurs membres demandent l'appel nominal, qui constate un grand nombre d'absents. Après l'appel, beaucoup de membres qui n'ont répondu s'en vont.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le chemin de fer de Dijon à Mulhouse. La chambre a entendu sur plusieurs orateurs, entre autres M. le rapporteur parlant au nom de la commission, qui veulent le tracé par la vallée de l'Ognon, et d'autres membres, entre autres M. le ministre des travaux publics, qui ont défendu le projet du gouvernement, dont l'une des bases est le tracé par la vallée du Doubs.

M. LARABIT se prononce pour la vallée du Doubs, et s'attache à démontrer que les critiques adressées à ce tracé, surtout au point de vue de la défense du royaume, ne sont pas fondées. (Aux voix ! Aux voix !)

La partie de l'article 2 du cahier des charges (rédaction de la commission) qui préfère le tracé par la vallée de l'Ognon est mise aux voix et adoptée par toute la chambre moins une quinzaine de membres, dont M. Dumon.

M. BERRYER demande au ministre ou à la commission de quelle manière est l'embranchement sur Montbéliard.
M. LE GÉNÉRAL BELLONNET dit que la cause principale qui a fait proposer l'embranchement est qu'elle a pensé qu'il fallait une compensation aux partisans du tracé par la vallée du Doubs.
M. BERRYER : Je ne vois pas là une raison suffisante pour une pareille dépense.

M. PARANDIER parle au milieu du bruit en faveur de l'embranchement de Chêne-Bier sur Héricourt et sur Montbéliard.
M. BAUDE : Il s'agit d'une dépense de 4,400,000 f. à consacrer à une entreprise pour laquelle il sera difficile de trouver des entrepreneurs.
M. PARANDIER ajoute quelques mots de sa place.

La chambre, consultée, rejette la proposition de l'embranchement sur Montbéliard. MM. Dumon et Duchâtel ont voté pour ; Lacave-Laplagne s'est abstenu.
Enfin, la chambre vote l'embranchement à deux voies d'Auxonne sur Gray.
On vote un grand nombre d'articles du cahier des charges sans débat.

M. DONATIEN MARQUIS demande qu'on place dans la 3^e classe du tarif les amendements et engrais de toute espèce.
Cette proposition, à laquelle s'opposent le gouvernement et la commission, est adoptée après une épreuve douteuse.
D'autres articles concernant la ligne principale et l'embranchement sur Auxonne sont votés sans discussion.

La chambre passe à l'art. 2 du projet de loi :
« Art. 2. Le ministre des travaux publics déterminera, dans un billet cacheté, le maximum de durée de jouissance au-dessus duquel l'adjudication ne pourra être tranchée.
« Ce maximum de durée ne pourra excéder quatre-vingt-dix-neuf ans, à dater de l'époque déterminée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux. — Adopté.

« TITRE II. — Embranchement de Dôle sur Salins. »
« Art. 3. Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder, par adjudication publique ou par concession directe, l'embranchement de Dôle à Salins, aux clauses et conditions du cahier des charges coté A, annexé à la présente loi.
« La durée de la jouissance ne pourra excéder quatre-vingt-dix-neuf ans, à dater de l'époque déterminée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux. »

L'article est adopté après quelques observations de MM. Parandier, Dumon, Bellonnet, Glais-Bizoin et Deslongrais.
« Art. 4. La convention à passer en vertu de l'article précédent deviendra définitive qu'après avoir été homologuée par une ordonnance royale. — Adopté.

Enfin le cahier des charges B, relatif à l'embranchement, est adopté sans discussion.
Avant le scrutin, M. le ministre des finances dépose sur le bureau du président une ordonnance qui retire le projet de loi sur la réforme postale, et un projet de loi portant suppression du dégrèvement rural, à partir du 1^{er} janvier 1847, et, à dater de la même époque, réduction de l'intérêt prélevé sur les envois d'argent à 5 p. 0/0.

M. SALVANDY, ministre de l'instruction publique, lit un projet de loi fort long, qu'il espère devoir être voté dans la présente session, et qui tend à améliorer la position actuelle des instituteurs communaux. Les écoles communales sont divisées en trois classes, pour lesquelles le minimum du traitement, pour le degré élémentaire, sera de 1,200, de 900 et de 600 f. Le minimum du traitement pour le degré supérieur, sera de 1,500 de 1,200 et de 900 f. A Paris, le minimum sera de 1,800 fr. pour les instituteurs du degré élémentaire, et de 2,400 f. pour les instituteurs du degré supérieur.

Voici le résultat du scrutin pour le projet de loi relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse :
Nombre des votants 241
Contre 241
La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la délibération de la chambre sur le projet de loi relatif à un crédit de 31,000,000 f. pour l'établissement d'un chemin de fer de Saint-Dizier à Gray.
M. COLLIGNON a la parole contre le projet. Le chemin trouvera-t-il des capitaux suffisants ? M. Collignon pourrait traiter cette question, mais il s'occupera sur-le-champ de celle-ci : Le chemin trouvera-t-il les bras nécessaires pour exécuter les travaux dans des conditions raisonnables ?

Il énumère les grands travaux auxquels les bras sont manqués dans les principales parties de la France, et qui ont été évalués à 545 millions. La main d'œuvre s'en est augmentée considérablement.
Il est quatre heures, la séance continue.

Chambre des Pairs.

Séance du 5 mai.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE.

La séance est ouverte à deux heures.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la navigation intérieure.
La délibération porte sur l'art. 15, en vertu duquel il ne pourra être disposé des eaux destinées à l'arrosage que moyennant des traités d'affermage qui seront passés par le ministre des finances, et dont la forme, les clauses et les conditions générales seront déterminées par une ordonnance royale portant règlement d'administration publique.

L'article est adopté.

L'art. 16, qui alloue un crédit de 2,600,000 fr. pour la canalisation de la Vire entre Saint-Lô et Vire, est adopté.

« Art. 17. Une somme de 1,300,000 fr. est affectée à la construction des quais de Tounis sur la Garonne, à Toulouse. » — Adopté.

L'art. 18, qui alloue 600,000 fr. pour l'amélioration du Rhône, et l'art. 19, qui alloue 1,200,000 fr. pour l'amélioration du Bas-Audour, sont adoptés sans discussion.

Les autres articles, purement réglementaires, ne donnent lieu à aucune observation.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet, qui est adopté.

MM. les pairs se retirent dans les bureaux pour examiner : 1^o le projet de loi relatif à la reconstruction des ponts de Cé et du pont de Rancel ; 2^o le projet de loi relatif à la rectification des routes royales.

La séance est reprise à quatre heures un quart.

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la répression des infractions au règlement général du 23 juin 1843 sur les pêcheries.

Les articles sont successivement adoptés sans discussion. L'ensemble du projet est ensuite adopté au scrutin.

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes sur la classe de 1840.

Les divers articles sont adoptés ainsi que le projet.
La chambre s'ajourne à samedi.

La séance est levée.

Afrique française.

Nous recevons par la voie de Toulon le *Courrier d'Afrique* du 3 mai :

On nous écrit de Médéah à la date du 1^{er} mai :

« S. A. R. le duc d'Aumale vient de quitter cette ville, emmenant avec lui une colonne d'infanterie et quatre escadrons commandés par M. le colonel d'Allouville.

« Le 30 avril, cette colonne devait se trouver au bivouac de Guelt-el-Settel, pays des Seba-Rous, à trois étapes de Boghar, à l'effet de remplacer les troupes de M. le général Yusuf, qui viennent se ravitailler. Quant au général lui-même, il doit repartir avec ses troupes fraîches pour reprendre les opérations dans le pays des Ouled-Nail, de concert avec le colonel de Ladmirault.

« La nouvelle s'est répandue aujourd'hui qu'Abd-el-Kader, dont on avait perdu la trace depuis quelques jours, était de nouveau rentré dans la Kabylie, et qu'il se trouvait en ce moment dans le voisinage du Jurjura.

« Ce mouvement inattendu, mais tout-à-fait dans les habitudes de l'émir, va modifier, si la nouvelle est vraie, les destinations données aux différentes colonnes. Ainsi, on s'attend à voir bientôt M. le duc d'Aumale se rapprocher de la forêt d'Ouennougha, et les troupes qui devaient marcher du côté de l'Ouarensenis, sous les ordres de M. le maréchal, vont probablement se diriger dans l'est de la province d'Alger.

« Le départ de M. le maréchal gouverneur général aura lieu le 5 de ce mois. Les opérations militaires, qu'il doit diriger à la tête d'environ douze bataillons, auront lieu dans l'Ouarensenis. La présence d'Abd-el-Kader dans la partie moyenne du Petit-Désert, la dispersion spontanée des éléments dont se composait sa déra, rendent une expédition dans le Maroc à peu près inutile en ce moment. Nous voyons avec plaisir cette modification aux plans de la nouvelle campagne ; car une expédition dans le Maroc nous paraît dangereuse par ses conséquences probables, et elle ne nous semblerait indispensable que s'il s'agissait de repousser une agression bien caractérisée.

« M. le maréchal de camp Pélissier vient d'être désigné pour remplir définitivement les fonctions de chef d'état-major général de l'armée d'Afrique, qu'il exerçait par intérim depuis trois ans.

« Si nous sommes bien informés, un nouveau service par bateaux à vapeur viendrait ajouter à la facilité de nos communications avec la France.

« On parle d'une réduction dans le nombre des voyages que les paquebots de l'administration des postes font actuellement dans le Levant, et, par suite de cette nouvelle disposition, de l'établissement d'une ligne particulière qui ferait le tour du grand bassin de la Méditerranée. De Marseille, on irait à Alexandrie, puis on toucherait à Tripoli de Tunisie, aux ports principaux de l'Algérie et aux côtes d'Espagne, pour revenir ensuite à Marseille.

« Une commission est, assure-t-on, chargée d'étudier ce projet. »

Chronique.

Le président de la chambre de commerce de Lyon informe le public qu'attendu la convenance et la nécessité de ne pas priver plus long-temps de l'usage de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville les divers services publics auxquels elle est habituellement affectée, l'exposition de produits des fabriques de soieries étrangères, qui a lieu actuellement dans ladite salle, sera définitivement fermée le mercredi 13 du présent mois.

En conséquence, on ne sera plus admis à visiter ladite exposition que vendredi et samedi prochains, 8 et 9 du courant, lundi, mardi et mercredi 11, 12 et 13, depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Ceux de MM. les fabricants qui, dans le but de se livrer à un examen plus approfondi de certains articles, désireraient s'en rendre possesseurs, sont invités à en faire la demande par écrit au président de la chambre de commerce, en indiquant exactement le numéro sous lequel l'article qu'ils auront choisi est inscrit à la notice de l'exposition.

— A cette époque de l'année, l'autorité locale s'empresse sans doute de prendre un arrêté de police sur la divagation des chiens ou de rappeler les dispositions de ceux qui ont pu être publiés à cet égard.

A l'approche des fortes chaleurs, c'est là une précaution que commandent impérieusement les accidents funestes et si nombreux que l'on voit se renouveler chaque année, par suite de la tolérance ou de l'incurie qui existe sous ce rapport dans notre ville et dans la banlieue.

— La deuxième séance du conseil municipal de la Guillotière n'a pu avoir lieu, parce que la majorité des membres en exercice a manqué à deux convocations successives.

— La fête du roi à Montluel a été attristée par un déplorable événement. On avait planté un mât de cocagne ; un jeune homme ayant voulu imprudemment y monter à l'aide d'une corde qui fixait l'arbre, est tombé d'une hauteur de 10 ou 12 mètres et s'est tué sur place.

— M. le vice-amiral prince de Joinville doit arriver sous peu de jours à Toulon. Le prince n'y fera pas un long séjour, car l'escadre d'évolution, dont il vient prendre le commandement, a déjà reçu l'ordre de se tenir prête à gagner le large.

Le vaisseau *le Jemmapes*, faisant partie de l'escadre d'évolution, qui est allé porter des troupes à Philippeville, est attendu d'un moment à l'autre.

Les spahis sénégalais qui se trouvent depuis quelque temps dans notre ville, seront embarqués à bord de la corvette à vapeur *le Caiman*, en ce moment mouillée sur notre rade, et qui doit sous peu faire route pour le Sénégal.

Des chevaux ont été achetés pour ce corps dans la régence de Tunis.

(Toulonnais.)

— Nous lisons dans le *Patriote Jurassien* :

« La semaine dernière a été féconde en événements sinistres pour les départements de la Côte-d'Or et du Jura.

« Le mardi 28 avril, à deux heures après midi, un violent incendie s'est déclaré dans la commune de Pagny-la-Ville, canton de Seurre. A cinq heures, soixante-deux bâtiments et deux mottes de paille avaient été dévorés par les flammes ; soixante-six familles étaient sans asile et privées de toutes ressources.

« Ce malheur, dit-on, n'a pas été le seul de cette funeste journée. Plusieurs habitants des villages de la rive droite de la Saône accouraient, montés sur des batelets, au secours des incendiés. Un batelet, trop chargé de monde, a sombré, et, selon la rumeur publique, trois personnes auraient péri.

« M. Lardillon, commandant des pompiers de la commune de Fronxault, arrivait à Pagny sur son cheval lancé au galop ; en entrant dans le village, le cheval s'est abattu, et son cavalier a été gravement blessé. Malgré la douleur qu'il devait ressentir, M. Lardillon a voulu continuer à remplir son devoir de commandant, mais ses forces ont trahi son courage ; il a fallu le reconduire en voiture chez lui.

« Le lendemain mercredi 29 avril, à la même heure, le feu réduisait en cendres plusieurs maisons à Aubigny, village à quelques kilomètres de Pagny-la-Ville.

« Enfin, dans la nuit de vendredi à samedi dernier, à trois heures du matin, le feu éclatait dans une maison isolée, située dans les bois du Petit-Noir, canton de Chemin. Cette maison a été détruite en un instant.

« Un affreux malheur est venu ajouter à l'horreur de cet incendie.

« Le propriétaire de la maison, Denis Dutartre, jeune homme de 33 ans, s'est jeté plusieurs fois dans les flammes, et a réussi à sauver son vieux père aveugle, sa femme et ses trois enfants. Une dernière fois il a voulu affronter le danger pour sauver ses bestiaux ; mais à peine était-il entré dans l'écurie en flammes, que le toit s'est abattu. Un seul cri déchirant est venu terrifier son vieux père, sa femme et ses enfants qui lui venaient la vie. On n'a pu porter secours à ce brave jeune homme, qui est resté enseveli dans les décombres, et son cadavre n'a pu être retiré que quelques heures après, et entièrement calciné par le feu.

« Ces trois incendies arrivés coup sur coup ont jeté une terreur d'autant plus grande dans les contrées qu'ils ont frappées, qu'ils sont généralement attribués à la malveillance. Ainsi, à Pagny-la-Ville, des menaces d'incendie auraient été faites, et elles auraient été suivies de plusieurs tentatives déjouées par la vigilance des habitants ; ceux-ci, dit-on, montaient la garde toutes les nuits, mais leur surveillance a été vaincue par la persistance du crime. »

— On lit dans le *Courrier du Gard* :

« Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de l'arrestation de Tassy, l'évadé de la maison d'arrêt qui s'était donné la mort au moment où, cerné de tous côtés, il ne lui restait plus aucune chance d'échapper aux poursuites dirigées contre lui. Voici les détails nouveaux qui nous sont parvenus et que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs :

« Tassy errait dans la campagne, ne marchant que de nuit et cherchant à parvenir à la frontière d'Espagne, lorsqu'il le 28 du mois passé, sur les deux heures de l'après-midi, le garde de Florézac (Hérault) rencontra sur le grand chemin un homme qui, à son approche, se mit à courir à travers champs. En voyant cet individu prendre la fuite, le garde se mit bravement à le poursuivre, et pendant cinq quarts d'heure au moins ne le perdit pas de vue. Enfin, il le rejoignit. Harassé de fatigue, inondé de sueur, Tassy ne pouvait aller plus loin ; mais il sortit deux pistolets de sa poche, et, les dirigeant contre le garde, il le menaça de mort s'il osait s'approcher de lui. Celui-ci, à son tour, le menaça en joue avec sa carabine et le tint en respect pendant quelques minutes ; mais aussitôt qu'il eut repris ses sens, Tassy tenta de nouveau de se sauver et regagna les champs, où quelques cultivateurs, avertis par les cris du garde, l'entourèrent et le mirent hors d'état d'échapper. Ce fut alors que, se voyant réduit à une extrémité désespérée, il se fit sauter la cervelle d'un coup de ses pistolets.

« Ce redoutable bandit, qui portait encore les mêmes vêtements qu'il avait lorsqu'il s'évada de la maison d'arrêt avec Pintard, a été parfaitement reconnu, aux divers tatouages qu'il avait sur les bras ; par M. le gardien-chef, qui s'était immédiatement rendu sur les lieux par ordre de M. le préfet du Gard.

« Des papiers trouvés sur lui donneraient à croire que ce mal-faiteur, pour se soustraire aux recherches et se procurer des ressources, aurait dévalisé quelque voyageur. »

Spectacles du 5 mai.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1^o Le Sonneur de Saint-Paul, drame. — 2^o L'Enfant de la Maison, vaudeville. — 3^o La Gloire et le Pôt au Feu, vaudeville.

GYMNASE ÉQUESTRE DE M. BASTIEN-FRANCONI, à la Rotonde. — Demain samedi 9 mai, une représentation composée de : 1^{re} représentation des Brigands des Abruzzes, pantomime. — La Fête vénitienne, par M. Bastien-Franconi. — Course aérienne, par le jeune Charles Price. — Groupes en pyramides, par les artistes anglais. — Les trois Sylphes. — Manœuvre moyen-âge. — Jeux icariens. — Cavalerie improvisée. — Intermèdes des clowns. — On commencera à sept heures et demie.

On lit dans l'*Écho* de Roanne :

La ville et l'arrondissement de Roanne viennent de faire une perte immense : M. Populle, ancien maire, député, sous-préfet de l'arrondissement de Roanne, et président du comice agricole de notre canton, est mort à Saint-Gerand-le-Puy le 28 avril. Son corps, ramené à Roanne afin que la ville qui avait vu ses nobles actions et admiré ses vertus conservât sa dépouille mortelle, est arrivé dans notre ville jeudi, à deux heures de l'après-midi.

La cérémonie des funérailles a eu lieu vendredi 1^{er} mai. Jamais, à Roanne, concours aussi imposant par le nombre, aussi recueilli, aussi unanime dans l'expression de ses regrets, ne s'était pressé autour d'un cercueil. Dans un discours simple et touchant, un de ses amis, M. Allier, a fait ressortir les beaux traits de sa vie politique et administrative. Il a rappelé qu'en 1814 il avait su, par son courage et par son dévouement, sauver la ville de Roanne du danger d'une prise de vive force, Roanne ne pouvant se défendre avec les faibles ressources qu'elle avait à sa disposition.

« En 1814, a dit M. Allier, Napoléon, s'acheminant vers son premier exil, s'arrêta dans notre ville ; il voulut voir son premier magistrat. Courtisan du malheur, une aussi illustre entrevue était pour M. Populle une rare bonne fortune. Napoléon l'interrogea sur sa conduite, et lui accorda son approbation, toujours souveraine.

« En 1815, M. Populle représentait notre pays au Champ-de-Mai, et

s'associait ardemment à la défense du territoire. Lorsque l'Empire tomba pour ne plus se relever, il entra dans la vie privée, et si alors sa vie publique avait dû être close, il avait déjà assez fait pour vivre à jamais dans le souvenir de ses concitoyens, car des actes nombreux, des créations durables témoignaient de son zèle, de son désintéressement, de sa générosité administrative; mais, en 1819, l'arrondissement de Roanne le nomma son député. Une carrière nouvelle était ouverte; la gloire, détronée, avait fait place à la liberté, qui essayait ses forces. Notre représentant combattit avec honneur dans les rangs de cette opposition dont le persévérant libéralisme aboutit, sans trop la prévoir, à la révolution de 1830. Nous nous rappelons tous la part glorieuse qu'il prit au milieu de nous dans les luttes électorales, où succomba la fortune de la Restauration.

Installé, dans les trois jours, à la sous-préfecture par les vœux de la grande majorité de ses concitoyens, son administration fut douce aux vaincus, paternelle, libérale, et cependant les circonstances eurent leurs difficultés; il s'efforça de tout pacifier, de tout concilier. Vous avez gardé la mémoire d'une assez grave émeute de travailleurs, où son intervention porta les plus heureux fruits. Il s'était encore présenté là au-devant du danger avec ce front calme de l'homme de bien, qui en impose à la multitude la plus irritée. Il avait puissamment contribué à ramener la concorde; ce n'était pas assez: lorsque la justice avait son cours, s'il se présentait devant elle, c'était pour en tempérer la rigueur. Sa santé l'obligea à résigner ses fonctions; il rentre dans la vie privée avec la même sérénité d'âme qu'il en était sorti, convaincu de n'avoir usé de son pouvoir que dans la limite de ce qu'il avait cru juste, utile, honnête.

Mais, pour une âme ardente comme la sienne, pour un esprit actif comme le sien, il y a dans toutes les positions de la vie une noble mission à remplir, et il ne devait trouver de repos complet que dans la tombe, où nous venons de l'ensevelir. Les intérêts généraux de l'humanité, ceux plus particuliers de notre France, la consolidation de ses libertés, sa grandeur au dehors, sa prospérité au dedans, toutes ces généreuses préoccupations prenaient possession de tous ses instants.

Propagateur opiniâtre des sociétés agronomiques dans notre arrondissement, il avait des premiers parfaitement compris tous les avantages que l'agriculture devait en retirer, et c'est à ses constants efforts, à sa généreuse disposition à ne jamais désespérer du bien, que nos institutions agricoles ont dû de prolonger jusqu'à ce jour une existence peu brillante sans doute, mais qui n'a pas laissé que de fournir de bons résultats. Les agriculteurs qui m'entendent comprendront qu'il m'était impossible de parler convenablement de celui que nous regrettons si amèrement, sans louer son zèle pour les progrès de l'agriculture et sa vive prédilection pour les agriculteurs.

Messieurs, la seule récompense qu'il ait jamais ambitionnée, la plus douce de toutes, celle qu'il a obtenue à un si haut degré, c'est l'estime publique; car il est providentiellement impossible que celui qui a consacré sa vie entière, le patrimoine de sa famille au bien public, qui a aimé ses concitoyens d'un amour tout paternel, en ne laissant jamais échapper une occasion de leur être utile, ne finisse pas par être récompensé en la seule manière qui convienne à une grande âme. Eh bien! Messieurs, pour nous qui commençons, pour ce bon M. Populle, la postérité reconnaissante, le meilleur moyen que nous ayons d'honorer sa mémoire, c'est de ne jamais oublier les exemples que sa vie nous a donnés.

« Adieu, ami du peuple. Il l'appréciait et l'aimait bien, lui. Aussi ne connais-je rien qui te peigne d'une manière plus vraie que ces simples et touchantes paroles que j'ai recueillies dans l'expansion de la douleur publique: *Il était si bon qu'il ne croyait pas que d'autres fussent mauvais.* »

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 30 avril 1846.

Quantités restées en entrepôt au 31 mars 1846.

Soies moulinées: 229 balles pesant 27,093 kilogrammes.—Soies grèges: 496 b. p. 65,912 k.—Bourre de soie cardée: 1 b. p. 103 k.

Quantités entrées pendant le mois d'avril.

EN ENTREPÔT.—Soies moulinées: 512 b. p. 33,263 k.—Soies grèges: 89 b. p. 10,050 k.—Bourre de soie en masse: 2 b. p. 207 k.—Bourre de soie cardée: 18 b. p. 2,669 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION.—Soies moulinées: 304 b. p. 32,823 k.—Soies grèges: 137 b. p. 18,433 k.—Bourre de soie en masse: 2 b. p. 207 k.—Bourre de soie cardée: 18 b. p. 2,382 k.

POUR LE TRANSIT.—Soies moulinées: 7 b. p. 753 k.—Soies grèges: 18 b. p. 2,390 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulinées: Angleterre.—Soies grèges: id.

Quantités restant en entrepôt le 30 avril 1846.

Soies moulinées: 230 b. p. 26,778 k.—Soies grèges: 430 b. p. 53,089 k.—Bourre de soie cardée: 1 b. p. 190 k.

Tableau comparatif des quantités de soies françaises exportées par la douane de Lyon en avril 1846 et 1845.

Avril 1846.

SOIES ÉCRUES.—Grèges: 7 k. 79 d.—Moulinées: 2,561 k. 77 d.
SOIES TEINTES.—A coudre ou à broder: 1,383 k. 20 d.—Propres à la fabrication des tissus: 329 k. 75 d.
TOTAL: 4,282 k. 51 d.

Avril 1845.

SOIES ÉCRUES.—Grèges: » k. 50 d.—Moulinées: 4,787 k. 77 d.
SOIES TEINTES.—A coudre ou à broder: 1,062 k. 32 d.—Propres à la fabrication des tissus: 116 k. 88 d.
TOTAL: 3,967 k. 47 d.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telle que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend motié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 fr. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

Bulletin de la Bourse de Paris du 6 mai 1846.

Les fonds anglais n'étant arrivés qu'avec une hausse de 1/8 0/0, au lieu de celle plus considérable annoncée, la bourse a ouvert en baisse, et les premières affaires se sont faites, dans la coulisse, à 84 15 et 12 1/2. Au par- suite, et il est tombé sans réaction jusqu'à 84, cours auquel il a fermé au parquet. Dans la coulisse, il est resté à 84 02 1/2.

Les affaires ont été assez animées. Il n'y a rien d'important dans les chemins de fer.

CHEMINS DE FER.

Trois pour cent.....	84	Saint-Germain.....	1097 50
Quatre pour cent.....	106 25	Versailles (rive droite)...	503
Quatre et demi pour cent.	»	— (rive gauche) ..	300
Cinq pour cent.....	120 15	Paris à Orléans.....	1263 75
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	1047 50
Trois pour cent belge...	»	Rouen au Havre.....	765
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	99 3/4	Avignon à Marseille.....	»
Cinq pour cent belge....	101 3/4	Strasbourg à Bâle.....	220
Cinq pour cent napolitain.	»	Orléans à Vierzon.....	685
Récépissés Rostschild....	401 15	Orléans à Bordeaux.....	632 50
Cinq pour cent romain...	400 1/2	Amiens à Boulogne.....	515
Cinq pour cent portugais.	»	Montreuil à Troyes.....	440
Trois pour cent espagnol.	»	Bordeaux à la Teste.....	»
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	»	Chemins du Nord.....	768 75
Banque de France.....	5425	Fampoux à Hazebrouck.	»
Comptoir Ganneron.....	1150	Dieppe et Fécamp.....	460
Banque belge.....	»	Paris à Strasbourg.....	517 50
Caisse Lafitte.....	»	Tours à Nantes.....	543 75
Obligations de Paris.....	1380	Paris à Lyon.....	575

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 8 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	935 75	»	952 50	933 75
Paris à Orléans prime.....	»	»	957 50	»	950	»
Paris à Orléans prime.....	»	»	1262 50	1262 50	1261 25	1261 25
Paris à Rouen prime.....	»	»	1045	1270	1268 75	1266 25
Orléans à Vierzon prime.....	»	»	»	»	1042 50	1043 75
Bordeaux à Orléans prime.....	»	»	»	»	682 50	685
Strasbourg à Paris prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord prime.....	»	»	»	»	768 75	»
Paris à Lyon prime.....	»	»	571 25	570	571 25	570
			572 50	571 25	575	573 75

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU VL AT, 2.

A VENDRE.

JOLIE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

Située près d'Orléans et de Brignais, à peu de distance d'une grande route où passent les voitures publiques.

Cette propriété se compose de maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, cour, jardin, clos, prés, terres et vignes, le tout contenant environ 7 hectares 10 ares, dont 5 hectares 50 centiares d'un seul tènement.

S'adresser audit M^e Duguey, chargé de la vente de plusieurs autres propriétés et du placement de capitaux en viager et dettes à jour. (3698)

A VENDRE OU A LOUER

Une maison de campagne richement décorée, avec clos, le tout situé à dix minutes de chemin de la barrière de Saint-Irénée. Elle est propice pour une famille considérable, un pensionnat ou une maison de santé.

S'adresser montée du Chemin-Neuf, n. 43, au 1^{er}. (534)

A CÉDER

pour jouir de suite, avec un bail de sept années, la suite d'une fabrique de vinaigre et d'acides, ainsi que tous les agencements, meubles, chaudière, fourneaux, etc. Cour et puits fontaine au-devant des magasins situés rue de la Reine, 5, maison Poncet. On pourra remettre également un appartement bourgeois et de très vastes caves.

S'adresser à M. Valat, dans ladite maison Poncet. (528)

A VENDRE

pour cause de santé. — Bon fonds de café ayant deux billards, situé dans un faubourg de Lyon. Location: 700 fr. Prix: 5,500 fr.

S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, 2, chargé de la vente et de l'achat d'un grand nombre de propriétés et fonds de commerce de toutes professions. (551)

A VENDRE

pour cessation de commerce, FONDS D'AUBERGE situé quai de Serin, n. 2.

S'y adresser. (552)

A LOUER

près la chapelle Saint-Clair, montée du Petit-Versailles, cinq pièces avec la jouissance de la promenade dans le clos.

S'y adresser, ou à M. Bon, rue des Tables-Claudiennes, 15. (553)

A LOUER

aux Brotteaux, dans une belle position, un vaste local avec appartement pour teinturier, fondeur, forgeron, charpentier, mécanicien, ou autres.

S'adresser quai de Retz, 49, au 3^e. (525)

AVIS

MM. les créanciers de Claude BOUVIER, qui était tailleur d'habits et demeurait à Lyon, rue de la Poulaiterie, 9, au 3^e, sont invités à se présenter avec leurs titres de créances dans le plus bref délai, en l'étude de M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 10. (555)

RENTES

VIAGÈRES.

DOTS

DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie: QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt:

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 54	80	14 89
65	10 63		

Directeurs à Lyon: MM. Guynemer et Eug. Bourcier, quai de Retz, 37.

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.

MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.

MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.

HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5712)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 93.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute crécelé ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon. (4495)

SIROP DE NAFÉ D'ARABIE,

PUISSANT PECTORAL ET ANTI-PHLOGISTIQUE,

Seul APPROUVÉ par les médecins de tous les HOPITAUX de Paris.

Dépôt chez MM. VERNET, ANDRÉ et LARDET, pharmaciens à Lyon. (5140—7801)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux cuillerées de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (4624) CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

A VENDRE Beau fonds de Res-taurant

situé dans un des beaux quartiers de la ville. S'adresser chez M. Peyzaret, rue du Bois, n. 22, au 2^e. (1306)

AVIS IMPORTANT. CHEVAUX.

MM. BONTHOUX, ROGIE frères et C^e, marchands de chevaux de Marseille, ont l'honneur d'aviser MM. les amateurs qu'à l'avenir ils passeront tous les mois une huitaine de jours à Lyon avec de très forts convois de chevaux de tous genres.

Il leur prévient d'abord qu'ils vont recevoir quatre convois de chevaux de luxe, de premier choix, et dans l'ordre suivant: 1^{er} un convoi le 10 mai courant, et 2^e les autres à cinq à six jours d'intervalle.

Il leur promet surtout de vendre avec toutes les garanties désirables et à des prix très modérés.

Ils seront logés faubourg de la Guillotière, chez M. Gonin, hôtel du Cheval-Blanc, et chez M. Les-trat, hôtel du Flacon-d'Argent. (554)

AVIS AU COMMERCE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES REMORQUEURS DE LA LOIRE.

Par suite de la fusion que nous venons d'opérer des deux services de la Haute et Basse-Loire en un seul service, placé sous notre direction unique, et par les moyens d'action que nous donne notre matériel, accru tout récemment d'un nouveau remorqueur, le *Jura*, dont la puissance et la légèreté font honneur à l'habile constructeur, M. Gâche aîné, de Nantes, nous avons l'honneur d'informer le commerce que nous nous occupons d'un remaniement complet de nos tarifs, pour toute la ligne desservie par nos bateaux, depuis Nantes jusqu'à Roanne.

Très prochainement nous ferons connaître nos nouveaux prix, mis en rapport avec les besoins du commerce et les améliorations que nous sommes en voie d'obtenir dans nos rapports avec Paris, Lyon, Saint-Etienne et tout le bassin du Rhône. Nous saisissons avec empressement cette occasion pour remercier le commerce d'une manière toute particulière de la bienveillance dont il nous a honorés jusqu'à présent, et que nous justifierons par tous nos efforts.

Orléans, le 1^{er} avril 1846.
Le directeur-gérant de la Compagnie générale des Remorqueurs de la Loire, S. MOREL. (4292)

CAPSULES DE RAQUIN.

Elles sont approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux Capsules Mothes et à tous les autres remèdes, quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents et chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt à Lyon, chez MM. LARDET, place de la Préfecture, MALIGNON, rue Mercière, et à la PHARMACIE DES CÉLESTINS. (4740) LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulaiterie, 19.